



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date de convocation
27/05/2025

Date d'affichage
27/05/2025

NOMBRE DE MEMBRES				
EN EXERCICE	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	SECRETAIRE de SEANCE
10	8	2	2	S. VAILLS

Séance du 03 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et trois juin à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : J. LAUBRAY, V. PICHEYRE, J. CORREIA, R. VILALTA, J.-N. GOULLIER, S. VAILLS, P. PETITQUEUX

A. COMPAGNON

Absents : P. MIRAN, F. BADIE

Procurations : P. MIRAN à P. PETITQUEUX, F. BADIE à R. VILALTA

Objet de la Délibération

DECISION MODIFICATIVE BUDGET LOTISSEMENT LAS CLAUSES N°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE de procéder à diverses régularisations d'écritures sur le budget Lotissement Las Clauses sous forme de décision modificative ;

DECIDE de faire les modifications d'écritures sur le budget Lotissement Las Clauses.

Cette décision modificative, prend en compte plusieurs modifications d'affectation de comptes à la demande de la trésorerie.

66082	COMMUNE DE FORMIGUERES	DM n°1 2025
Code INSEE	LOTISSEMENT PARCELLES COMMUNALES LAS CLAUSES-01706	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM ajustements crédits - correction mauvais artic

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 167.90 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 167.90 €
D-6045 : Achats d'études et prestations de services (terrains à aménager)	0.00 €	1 506.00 €	0.00 €	0.00 €
D-605 : Achats de matériel, équipements et travaux	0.00 €	3 494.59 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	5 000.59 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	161 382.26 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	161 382.26 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-71355 : Variation des stocks de terrains aménagés	0.00 €	186 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-71355 : Variation des stocks de terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	145 000.00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	186 000.00 €	0.00 €	145 000.00 €
D-65822 : Revers. excédent des BA à caractère administratif au BP	0.00 €	140 549.57 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	140 549.57 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	162 382.26 €	331 550.16 €	0.00 €	169 167.90 €
INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.43 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.43 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	161 382.26 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	161 382.26 €	0.00 €
D-3555 : Terrains aménagés	0.00 €	145 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-3555 : Terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	186 000.00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	145 000.00 €	0.00 €	186 000.00 €
R-1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00 €	0.00 €	24 167.74 €	0.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	24 167.74 €	0.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	144 549.57 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	144 549.57 €
Total INVESTISSEMENT	0.43 €	145 000.00 €	185 550.00 €	330 549.57 €
Total Général		314 167.47 €		314 167.47 €

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Copie certifiée conforme.
A Formiguères, le 03/06/2025

Le Maire,
PETITQUEUX Philippe



Conformément aux dispositions des articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois, publiée au recueil des actes administratifs et transmise à l'autorité administrative compétente de l'État, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales, en vue de devenir exécutoire.

Voies et délais de recours :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente décision dans les deux mois qui suivent la date de publication et/ou sa notification.

À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot, 6 Rue Pitot, 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision et/ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'État dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 11/06/2025

Reçu en préfecture le 11/06/2025

Publié le 11/06/2025

ID : 066-216600825-20250603-2025_D043-DE

